

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VOLLEY-BALL

10, Boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

e-mail : fsgt.31@free.fr - site internet : <http://fsgt.31.free.fr>

Comment obtenir des licences F.S.G.T. des licences F.S.G.T. de VOLLEY-BALL

Ce mémo est destiné à tous les clubs, afin de les aider dans la préparation des licences ; ainsi, les bénévoles de la F.S.G.T. perdront moins de temps avec des dossiers incomplets.



LE REGLEMENT F.S.G.T. IMPOSE AUX CLUBS D'ETRE A JOUR DE LEURS LICENCES LE 1^{ER} JOUR DE CHAMPIONNAT.

Nous pouvons admettre que vous ayez besoin de 2 mois pour rassembler la majorité des éléments, et limitons donc la validation des licences **au 30 Novembre**. A compter **du 1^{er} Décembre**, les feuilles de matches qui parviendront aux responsables de poules, **sans numéros de licences, avec la mention "en cours", ou avec un numéro fantaisiste** (les responsables de poules vérifieront), seront comptabilisées avec 1 point de pénalité par match pour l'équipe fautive.

TANT QUE VOTRE LICENCE NE VOUS A PAS ETE RETOURNEE VALIDEE PAR LA F.S.G.T. SACHEZ QUE VOUS JOUEZ SANS LICENCE.

<p><u>A compter du 1^{er} Février, il ne sera plus possible d'établir de licence</u> (sauf cas de force majeure examiné par le Bureau de la Commission).</p>
--

RAPPEL : Que ce soit en Championnat ou en Coupe, les licences doivent être proposées à la vérification de l'équipe adverse, **avant le début du match**, afin qu'il n'y ait aucune contestation possible par la suite, même si celle-ci ne les réclame pas. **Dans tous les cas, s'il y a un doute sur les licences, il est indispensable d'apporter une annotation sur la feuille de match avec demande de vérification du responsable de poule.**

L'AFFILIATION

Suite à l'informatisation des Affiliations des Clubs de la Haute-Garonne, la FSGT vous remettra un imprimé d'affiliation déjà rempli que vous devrez lui retourner signé accompagné du chèque correspondant, **en préalable à toute demande de licence**.

L'AFFILIATION est multisports et omnisport : La pratique de plusieurs disciplines FSGT au sein d'une même association ne nécessite qu'une seule AFFILIATION.

Les licences multisports ne seront délivrées qu'une fois l'affiliation et son paiement enregistrés au Comité Départemental et validés par le niveau Fédéral.

La validation et le paiement de l'affiliation engagent à licencier au minimum 3 personnes. Pour toute question relative à l'affiliation, il convient de se mettre en contact avec le Comité Départemental.

Le responsable du club devra établir une attestation de détention des certificats médicaux de tous les joueurs adhérents, datant de moins de 3 mois au moment du 1^{er} match de championnat.

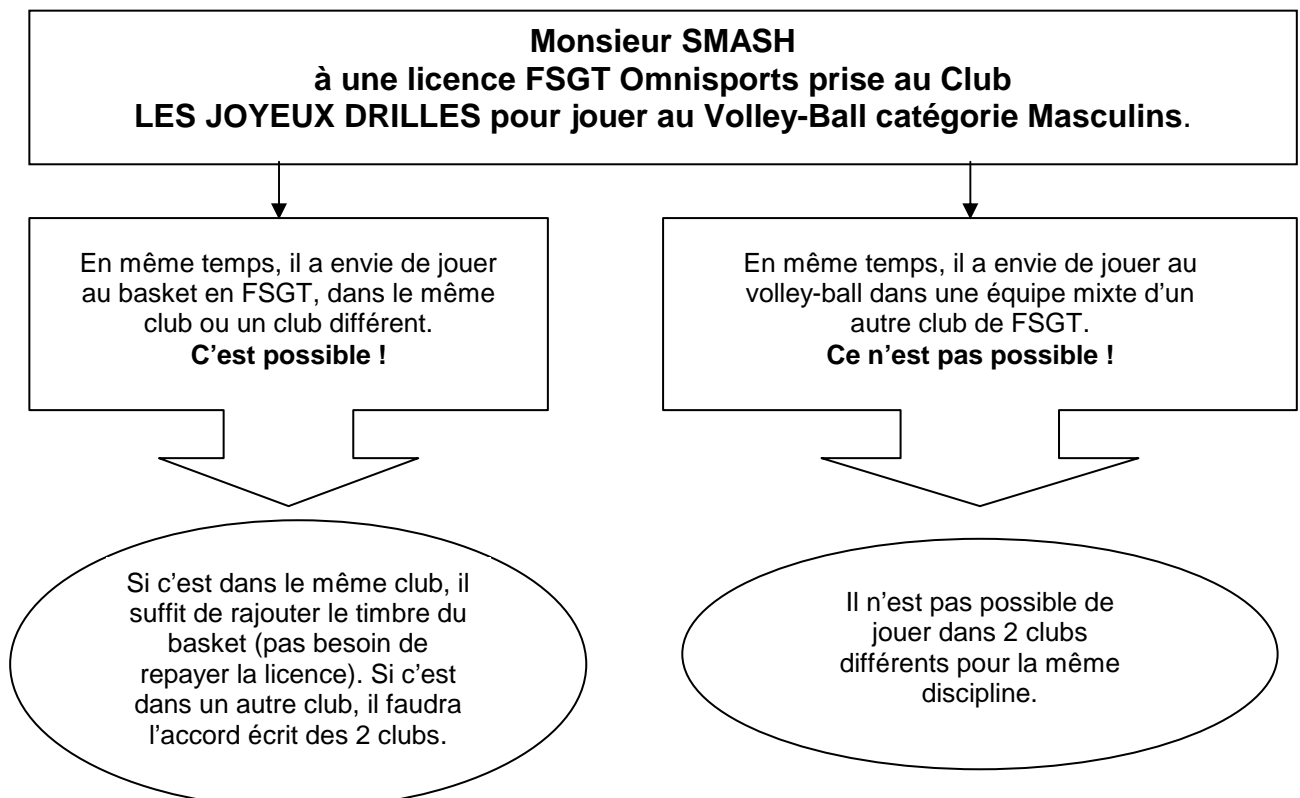
LES LICENCES

Aucune licence ne sera délivrée :

- ▶ tant que l'affiliation ne sera pas payée et validée,
- ▶ tant que le compte d'un club sera débiteur auprès de la F.S.G.T.

Les licences informatisées sont **ANNUELLES**.

La licence est **omnisports** et peut donc être utilisée pour d'autres sports F.S.G.T. Par contre, **un même joueur ne peut avoir qu'une seule licence**



LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

LES LICENCES DES ANNEES PRECEDENTES NE SONT PLUS VALABLES, PAR CONTRE LE NUMERO RESTE LE MEME

Ce document doit être rempli par chaque joueur en début de saison, il indique

- toutes ses caractéristiques, qui permettront à la FSGT d'établir la licence (nom, prénom, date de naissance, adresse, etc.)
- **LA PHOTOGRAPHIE** est indispensable (elle peut être prise sur la licence de l'an passé ou être scannée à condition qu'elle soit propre et le sujet reconnaissable).
- S'il s'agit d'un mineur, l'autorisation parentale,

ENVOI DES LICENCES ET DU BORDEREAU

Nous vous conseillons de nous adresser les demandes de licences par équipes.

Il y a 3 documents à nous envoyer :

- **le bon de commande** des licences : qui indiquera notamment les coordonnées de la personne du club à laquelle la FSGT renverra les licences, le nombre de licences jointes **accompagné du chèque correspondant** (si un joueur est déjà en possession d'une licence pour un autre sport FSGT, il conviendra de ne compter que la partie « quote-part » soit 2 euros).
- **Les formulaires de demande de licence** (voir ci-dessus)
- **le bordereau d'équipe** qui doit être **le reflet** des demandes de licences qui l'accompagnent, **correctement rempli. IL PEUT ETRE FAIT INFORMATIQUEMENT, MAIS UN EXEMPLAIRE PAPIER DOIT ACCOMPAGNER LES LICENCES. N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER DE QUELLE EQUIPE IL S'AGIT. VOUS DEVEZ Y INDIQUER LES NUMEROS DE LICENCE DES ANCIENS JOUEURS (MEME NUMERO CHAQUE ANNEE)**

Exemple :

Envoi le 30/09 :

4 licences de joueurs de l'équipe 1 Masculins Exc. A = 1 bordereau et 4 demandes + chèque correspondant.

Envoi le 10/10 :

7 licences de l'équipe 2 Mixtes Promotion = 1 autre bordereau + chèque correspondant

Envoi le 15/11 :

2 licences de l'équipe 2 Mixtes Promotion = 1 autre bordereau + chèque correspondant

Envoi le 28/11 :

3 autres licences de l'équipe 1 Masculins Exc. A = 1 autre bordereau + chèque correspondant

Si un seul des éléments est manquant, la demande est retournée.

RETOUR DES LICENCES VALIDEES

Les licences seront établies informatiquement par la FSGT sur la base des éléments fournis. Chaque bordereau d'équipe sera validé par la Commission volley ball de la F.S.G.T. ; un exemplaire sera envoyé au club avec les licences.

Lorsqu'un joueur est inscrit dans une équipe masculine (ou féminine) **et** mixte, il y a lieu de reporter ses coordonnées **sur les deux** "bordereaux d'équipes" concernés Dans le cas où un joueur change d'équipe en cours de saison, il y a lieu de le signaler à la FSGT par courrier ou e-mail.

Les licences sont établies en double, afin que chaque joueur puisse se trouver en possession d'une licence (l'autre étant très souvent conservée par le responsable d'équipe) ; ce deuxième exemplaire peut servir notamment au joueur qui joue dans une autre équipe de son club ou pour obtenir des remises dans certains magasins, notamment INTERSPORT LABEGE ;

Chaque licence sera accompagnée d'un formulaire d'assurance à remettre au joueur.

Pour la coupe de printemps, si l'équipe est différente dans sa composition de celle jouant en championnat, il convient de signaler cette modification à la F.S.G.T., dans le cas contraire, l'équipe de la coupe sera considérée la même que celle évoluant en championnat.

Les dernières demandes devront être déposés ou envoyés à la F.S.G.T. avant le 30 Novembre de la saison IMPERATIVEMENT.

POUR LES EQUIPES QUI PARTICIPENT AU CHAMPIONNAT FEDERAL

Les licences doivent être déposées à la FSGT **avant la date limite inscrite dans le dossier de candidature.** Après validation (cachet), le Comité 31 se charge de transmettre l'ensemble des dossiers aux instances fédérales.

MERCI DE VOTRE ATTENTION ET BONNE SAISON A TOUS

